



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

SEANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2025

oo

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi vingt-quatre septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 09/09/2025

Date d'affichage et de publication : 09/09/2025

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie-José, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeannine, POMPA Jean-Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Absents excusés : JAMMES Francis, PLA Michelle

Procurations : JAMMES Francis à POMPA Jean-Antoine, PLA Michelle à SCHMITT Henri

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

oo

ORDRE DU JOUR

- 1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE
- 3/ RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 23 JUILLET 2025
- 4/ ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL – DEBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GENERALS DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
- 5/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2025
- 6/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 et 2021 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE
- 7/ SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE
- 8/ DEMANDE DE PLANTS AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE – ANNEE 2025

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2025 concerne le budget de fonctionnement et l'annulation de titres sur exercices antérieurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget 2025 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

4/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2020 et 2021 AUPRES DE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (DCM 30/2025)

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter une aide financière au titre des fonds de concours 2020 et 2021 auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un montant de 29 024.35 euros pour les opérations suivantes :

- Peinture de la mairie
- Peinture du Point Information Jeunes
- Peinture de la salle intergénérationnelle
- Tableau blanc interactif
- Distributeur de sacs canins
- Remplacement d'un disjoncteur
- Remplacement du gazon synthétique du city stade
- Illumination de Noël
- Travaux électriques
- Travaux de plomberie
- Faitage appartements communaux
- Lambris sous-face local pétanque
- Remplacement axe motorisé volet métallique
- Travaux de serrurerie et ferronnerie
- Réfection étanchéité de La Poste
- Travaux de ferronnerie
- Matériels informatiques

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** de solliciter une aide financière au titre des fonds de concours 2020 et 2021 auprès de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine d'un montant de 29 024.35 euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

5/ SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'AUDE (DCM 31/2025)

Suite à l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août 2025 à Ribaute dans l'Aude et qui a ravagé le massif des corbières, parcourant près de 17 000 hectares, impactant gravement quinze communes audoises et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique, Monsieur le Maire propose de faire un don de 2 000 € à l'Association des Maires de l'Aude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'approuver ce soutien financier d'un montant de 2 000 € (deux mille euros) à l'Association des Maires de l'Aude et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

6/ DEMANDE DE PLANTS AUPRES DE LA PEPINIERE DEPARTEMENTALE – ANNEE 2025 (DC32/2025)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département des Pyrénées-Orientales offre la possibilité aux communes de se fournir en plants d'arbres et d'arbustes issus de la pépinière départementale. Ces végétaux produits sans utilisation de pesticide, sont composés d'espèces locales peu exigeantes en eau, adaptées au climat méditerranéen et résistantes aux périodes de sécheresse. Monsieur le Maire dit que la plantation de nouveaux végétaux contribuera à l'embellissement du cadre de vie communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la demande de plants issus de la pépinière départementale auprès du Département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2025 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

7/ SOUTIEN AUX ENTREPRISES LOCALES : ANNULATION DES LOYERS DE L'EPICERIE A PETOTES (DCM 33/2025)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été sollicité par l'épicerie A PETOTES qui demande un dédommagement suite à une perte de son chiffre d'affaires causé par les travaux réalisés sur le boulevard National.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de soutenir les entreprises locales et propose de lui accorder 2 mois de gratuité du loyer pour la location de l'épicerie sise Boulevard National. Il demande d'annuler les loyers des mois de novembre et décembre 2025, ce qui représente un total de

Monsieur le Maire nous informe que le dossier de réalisation modificatif n° 2 et du programme des équipements publics modificatif n° 2 de la ZAC « Le jardin des Ormes » a été accepté.

2- *Demande d'un contrat pérenne d'un agent technique sous contrat*

Monsieur le Maire nous informe qu'un agent technique en charge de l'entretien des bâtiments demande à bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

3- *Projet de construction d'une crèche*

Monsieur le Maire nous informe que le permis de construire de la crèche a été déposé.

4- *Sollicitation de la Préfecture concernant la station d'épuration*

Monsieur le Maire nous informe avoir sollicité la Préfecture concernant le raccordement de la commune à la station d'épuration de Perpignan. Sans ce raccordement, le projet de la 3^{ème} tranche de la ZAC « Le Jardin des Ormes » ne peut pas démarrer et aucun permis de construire pour de nouvelles habitations ne peuvent être accordés.

5- *Vidéosurveillance*

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'équiper la commune de la vidéosurveillance.

Il nous décrit 3 options possibles.

L'option retenue par le conseil municipal comprend un PC de sécurité qui se trouvera en mairie et des caméras placées sur le parvis de la mairie, sur le parking de la poste et sur le stade.

6- *Organisation du Téléthon*

Le repas du Téléthon aura lieu le samedi 29 novembre (Mme Annie GRAEL).

La marche avec la commune de Baixas (qui offrira le déjeuner) sera le samedi 5 décembre.

La rifa sera organisée le dimanche 6 décembre.

7- *Goûter des aînés*

Le goûter des aînés sera organisé le 10 décembre 2025 sur le modèle de l'année dernière.

8- *Mise en place d'une borne Monéca*

Monsieur le Maire nous informe qu'une borne Monéca a été installée en lieu et place de la potence agricole.

Deux réunions d'information ont été organisées afin d'informer les agriculteurs du village.

9- *Entretien des espaces naturels*

Monsieur le Maire nous informe avoir sollicité le Président de l'Association des Maires des Pyrénées Orientales afin qu'il intervienne auprès du Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie pour leur faire part de notre inquiétude sur la situation et l'urgence d'un entretien régulier des espaces qu'y lui appartiennent.

10- *Nettoyage du ruisseau « Les Avens »*

Monsieur le Maire nous informe que l'association Força Réal effectue le nettoyage du Ruisseau « Les Avens ».

11- *Extension de la zone artisanale*

Monsieur le Maire nous informe que le Secrétaire Général de la préfecture viendra, accompagné d'un agent de la DDTM, pour évoquer l'extension de la zone artisanale.

La séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

Fait à Peyrestortes, le 30 septembre 2025

La Secrétaire de séance,
Françoise SAGUY



Le Maire,
Alain DARIO



Mis en ligne sur le site internet de la commune <https://mairie-peyrestortes.fr/> le